

Voeux 2026

En ce début d'année 2026, le jubilé marquant les 100 ans des Premiers Samedis de Fatima arrive à son terme. Ce jubilé a donné une impulsion nouvelle à cette grande dévotion pour la paix et il est plus que jamais essentiel, en 2026, de continuer à la faire connaître et à l'étendre partout.

Par ailleurs, nous avons encore en mémoire la récente Note *Mater Populi fidelis* qui a suscité tant d'interrogations au sujet des rôles et titres de la Sainte Vierge comme Médiatrice et Co-Rédemptrice.

Ce début d'année est l'occasion de retrouver la paix et de repartir sur de bonnes bases : rien n'a changé et ces deux doctrines demeurent pleinement inscrites dans l'enseignement constant et universel de l'Église. Nous pouvons donc les conserver sereinement, dans une pleine obéissance à l'Église. Une courte synthèse explicative (3 minutes) est disponible ci après.

En cette nouvelle année 2026, confions-nous plus que jamais à la Sainte Vierge :

« *Mon Cœur Immaculé sera ton refuge et le chemin qui te conduira jusqu'à Dieu.* »

Notre Dame à Fatima, 13 juin 1917

Salve Corda, Alliance des 1^{ers} samedis de Fatima

Marie "Médiatrice" et "Co-Rédemptrice" : pourquoi cette doctrine demeure immuable

Courte synthèse à l'usage des fidèles

Par Salve Corda, Alliance autour des 1^{ers} Samedis de Fatima – www.salve-corda.org

(lecture 3mins)

En octobre 2025, le Dicastère pour la Doctrine de la Foi a publié la Note *Mater Populi fidelis*, suscitant des multiples interrogations sur les titres et doctrines de Marie *Médiatrice* et *Co-Rédemptrice*. Sans nier le titre de *Mère de Dieu*, le texte tend cependant à vider de sa substance le rôle propre et unique de Marie dans l'œuvre de la Rédemption en le réduisant à celui d'une simple *disciple*. Cette Note a troublé de nombreux fidèles, partagés entre leur obéissance à l'Église et leur foi dans ces rôles de la Sainte Vierge. Heureusement, un tel conflit n'a pas lieu d'être et la présente synthèse a pour but de ramener la paix. Elle montre que conserver ces rôles de Marie constitue en réalité une attitude pleinement obéissante à l'Église.

Sur la question de l'obéissance, nous pouvons souligner deux éléments préalables : 1/ Le pape a signé la Note sans *forma specifica*, ce qui signifie qu'il autorise la publication du texte mais **sans engager sa propre autorité** et donc **sans lui accorder de force d'obligation**. 2/ Ces deux doctrines sur Marie ont été enseignées de façon régulière depuis les débuts de l'Église – Docteurs, saints, papes – et s'inscrivent donc dans le Magistère constant et universel de l'Église, dont **l'enseignement ne peut être modifié**.

Ainsi, cette Note du Dicastère est dépourvue de véritable portée magistérielle, et les fidèles peuvent donc légitimement ne pas en tenir compte, comme l'ont déjà fait plusieurs évêques et cardinaux. Elle offre toutefois

une belle occasion d'approfondir ces deux rôles de Marie, essentiels pour notre foi.



Marie, Médiatrice de toutes les grâces

Tout commence dans l'Évangile, lors de la Visitation : c'est en effet grâce à Marie que le Sauveur a pu être porté auprès d'Élisabeth et de sa famille. Elle accomplit ainsi son premier acte de *Médiatrice* de la grâce du Christ. Puis, à Cana, Marie agit de nouveau comme *Médiatrice*, obtenant de Jésus qu'Il réalise son premier miracle et commence sa vie publique.

Cette doctrine de *Médiatrice* a ensuite été enseignée au fil des siècles par de multiples Docteurs et saints : saint Éphrem le Syrien (IV^e s), saint Bernard de Clairvaux (XII^e s), saint Bonaventure (XIII^e s), saint Bernardin de Sienne (XV^e s), saint François de Sales, saint Louis-Marie Grignon de Montfort, saint Jean Eudes (XVII^e s), saint Alphonse de Liguori (XVIII^e s), saint Maximilien Kolbe (XX^e s) et bien d'autres.

« *Toutes les grâces sont distribuées par les mains de Marie.* » (Saint Bernardin de Sienne, Sermones)

De nombreux papes ont validé cette doctrine : Pie IX (*Ubi Primum* 1849), Léon XIII (*Octobri mense*, 1891), saint Pie X (*Ad diem Illum*, 1904), Benoît XV (*Inter Sodalicia*, 1918), Pie XI (*Auspicia quaedam*, 1948), Pie XII (*Haurietis Aquas*, 1956), Paul VI (*Signum Magnum*, 1967) et Jean-Paul II (*Redemptoris Mater*, 1987).

« *... par la Volonté de Dieu, Marie est l'intermédiaire par laquelle nous est distribué cet immense trésor de grâces accumulé par Dieu.* » (Léon XIII, *Octobri mense*, 1891)

Enfin, cet enseignement constant du Magistère a été confirmé **par la Sainte Vierge en personne** lors des apparitions reconnues de la rue du Bac (1830). Sur la **Médaille Miraculeuse**, les rayons de lumière qui jaillissent de Ses mains représentent les grâces du Christ dispensées par Elle :

« *Ces rayons sont le symbole des grâces que je répands sur les personnes qui me les demandent.* » (Notre Dame, rue du Bac, 27 novembre 1830)

La juste compréhension doctrinale de Marie *Médiatrice de toutes les grâces*, telle qu'enseignée par les saints et les papes, ne soulève aucune difficulté : Dieu seul est **la source de toutes grâces**, mais Il a voulu les dispenser aux hommes **par l'intermédiaire** de Sa Mère. Marie n'en est pas l'origine, mais la *Médiatrice*.

Marie Co-Rédemptrice

Là aussi, ce rôle de Marie trouve son fondement dans l'Évangile, lors de l'Annonciation et de la Passion (explication ci-après). Il est ensuite enseigné dès les premiers siècles par les Pères de l'Église, puis par de nombreux saints : saint Irénée (II^e s), saint Éphrem (IV^e s), saint Ambroise (IV^e s), saint Bonaventure (XIII^e s), saint Bernardin (XV^e s), saint François de Sales, saint Louis-Marie Grignion de Montfort, saint Jean Eudes (XVII^e s), saint Alphonse de Liguori (XVIII^e s), saint John Henry Newman (XIX^e s), saint Maximilien Kolbe, Saint Padre Pio (XX^e s). Ils ont tous expliqué cette doctrine et certains ont employé le titre même de *Co-Rédemptrice*.

« *Ainsi Marie devient une avec le Christ ; elle est la Co-Rédemptrice du genre humain.* » (Saint Maximilien Kolbe, *Conférences de Niepokalanów*, 1937)

À partir de la fin du XIX^e siècle, les papes vont enseigner à leur tour ce rôle de Marie : Léon XIII (*Octobri mense*, 1891), saint Pie X (*Ad diem illum*, 1904), Pie XII (*Haurietis Aquas*, 1956). Benoît XVI, confirmera la doctrine, mais ne se prononcera pas sur le mot, tandis que Benoît XV (*Inter Sodalicia*, 1918), Pie XI (discours de 1933 et 1935), Jean-Paul II (discours 1980 / 1996) vont explicitement employer le titre de *Co-Rédemptrice*.

« *La Sainte Vierge, très intimement unie au Christ Rédempteur, l'a été aussi dans l'œuvre de la Rédemption du genre humain, comme Co-Rédemptrice.* » (Pie XI, *Oss. Romano*, 29 avril 1935)

La *Co-Rédemption* est plus facile à comprendre que bien d'autres vérités de la foi catholique. La réfuter pour cause de "complexité" n'a pas de sens ; il suffit de l'expliquer. En voici un résumé accessible à tous fidèles :

Dans l'œuvre de la Rédemption, la différence entre la Sainte Vierge et Notre Seigneur est infinie : le Christ est le seul Fils de Dieu et le seul Rédempteur. Marie, créature humaine, coopère à l'œuvre Rédemptrice, sans en être l'origine et dans un rôle où la primauté du Christ reste entière.

Mais le rôle de Marie est **totale**ment unique et **ess**entiel. Deux raisons principales l'expliquent :

- **Son Fiat** libre, sans lequel l'Incarnation – et, par conséquent, la Rédemption – n'aurait pas pu s'accomplir ; ce *Fiat* se trouve donc au cœur même du mystère de la Rédemption.

« *Dieu voulut attendre le consentement de la Vierge, par lequel le monde recevrait le salut.* » (Saint Thomas d'Aquin, *Expositio super salutatione angelica* §3)

- **Son union parfaite** aux souffrances du Christ, union absolument unique en raison de son lien maternel et de la pureté totale de son Cœur Immaculé. Saint Jean Eudes enseigne que les Cœurs de Jésus et Marie sont si profondément unis qu'ils ne forment, mystiquement, qu'un seul Cœur.

« *Les douleurs du Cœur de Marie furent tellement mêlées à celles de Jésus qu'ils ne formaient qu'un seul martyr : les deux Cœurs souffraient ensemble la Passion, l'un dans le corps, l'autre dans l'âme.* » (Saint Alphonse de Liguori, *Les Gloires de Marie*, II, 5)

Nous voyons que la simple notion de *coopération* au salut – qui s'applique à tous les hommes – ne suffit pas à exprimer la **nature théologique** si unique du rôle de Marie. Seul le terme de *Co-Rédemption* permet d'en saisir le

caractère supérieur et essentiel. La différence entre les deux est **de nature**, non de vocabulaire.

Conclusion

Saint Louis-Marie Grignion de Montfort résume admirablement la mission de la Sainte Vierge, telle que l'enseigne le Magistère constant de l'Église : « *À Jésus par Marie* ». Cette devise englobe les deux doctrines.

Comme *Médiatrice de toutes les grâces*, Marie dispense à nos âmes les grâces qui nous sont nécessaires pour aller à Jésus. Par son rôle de *Co-Rédemptrice*, Elle nous fait entrer de manière unique dans la compréhension du mystère de la Croix et nous permet ainsi de mieux nous unir aux souffrances de Son divin Fils, lequel est seul Rédempteur et source de toutes grâces.

Pour approfondir : <https://salve-corda.org/fiche-3-analyse-de-la-international-marian-association/>
